



DEMANDE D'UN SUBSIDE POUR COUCHES HYGIÉNIQUES

(suivant le règlement communal du 18 octobre 2022)

DONNÉES DU DEMANDEUR:

Nom Prénom

Numéro d'identification

N° Rue

L- Localité

Tél : E-Mail :

Compte bancaire IBAN :

Banque :

Date d'arrivée dans la commune

Demande de subside pour bébés et enfants jusqu'à l'âge de 3 ans révolus, domiciliés dans la commune de Schengen depuis plus d'un mois

La demande est à introduire auprès de l'administration communale de Schengen au plus tard en fin de chaque exercice financier.

Le subside arrivera à échéance à la fin du mois du troisième anniversaire de l'enfant et sera non renouvelable.

Nom de l'enfant Prénom de l'enfant

Numéro d'identification de l'enfant

Demande de subside pour personnes au-delà de cette tranche d'âge, domiciliées dans la commune de Schengen depuis plus d'un mois, souffrant d'une altération ou d'une perte du contrôle de l'appareil sphinctérien anal ou urinaire (incontinence) certifiée le cas échéant par attestation médicale

La demande est à introduire avec le certificat médical auprès de l'administration communale de Schengen.

Le subside une fois accordé, sera reconductible d'année en année, tant que le demandeur transmettra sa demande de subside en bonne et due forme accompagnée d'un certificat médical, à l'Administration communale.

Nom du médecin traitant

Certificat médical pour l'année
(à annexer à la demande)

..... le
Lieu et date

.....
Signature

Les données récoltées dans ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre dossier par les services de l'Administration communale, et le cas échéant par ses sous-traitants. Elles sont traitées de manière loyale et transparente conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), et conservées la durée nécessaire à ce traitement ainsi qu'au délai d'archivage légal applicable. En cas de question au sujet du traitement des données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPD) à l'adresse dpo@schengen.lu.